

SENLIS SUD OISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

30 avenue Eugène Gazeau – 60300 Senlis – Téléphone : 03 44 99 08 60 – Télécopie : 03 44 99 08 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-04-045

**ADOPTION DU BUDGET
PRIMITIF ANNEXE 2017
SPANC**

L'an deux mille dix-sept, le mercredi vingt-neuf mars, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Aumont en Halatte, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Séageaient à l'assemblée,

**SEANCE
DU 29 MARS 2017**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 39

votants : 47

DATE DE CONVOCATION

23 MARS 2017

SECRETAIRE DE SEANCE

Jean-Jacques CARRARA

- * Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis) – Président de séance
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Madame LE FLOCH Anne-Marie (Montépilloy) suppléante de Mr Cornu
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATIN Valéry (Mont l'Evêque) suppléant de Mme Lozano
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Pouvoir :

- * Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) à Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines) à Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis) à Monsieur LEFÈVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon) à Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis) à Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)

Ne siègai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Ne siègai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :

- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Évêque)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 39 présents et 9 absents. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Le Président propose d'adopter le budget primitif annexe 2017 du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Un exemplaire de la maquette règlementaire a été joint à la note de synthèse. C'est ce document qui est soumis à approbation.

Pour rappel, le débat d'orientation budgétaire s'est déroulé le 1^{er} mars 2017.

Le Président propose :

- ✓ de voter le budget primitif annexe 2017 du SPANC, par nature, au niveau du chapitre avec une présentation fonctionnelle pour la section de Fonctionnement,
- ✓ de voter le budget primitif annexe 2017 du SPANC, par nature, au niveau du chapitre avec une présentation fonctionnelle pour la section d'Investissement,
- ✓ de voter le budget primitif 2017 sans les chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement,
- ✓ de voter le budget primitif annexe 2017 du SPANC sans vote formel sur chacun des chapitres,
- ✓ d'adopter le budget primitif annexe 2017 du SPANC qui se décompose comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	29.000 €	29.000 €
INVESTISSEMENT	0 €	0 €

TOTAL **29.000 €** **29.000 €**

Philippe GUALDO ne prend pas part au vote et se retire.

Les conditions de quorum sont les suivantes : 38 présents, 10 absents, 46 votants.

Par un vote au scrutin ordinaire, par 46 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire décident de :

- ✓ de voter le budget primitif annexe 2017 du SPANC, par nature, au niveau du chapitre avec une présentation fonctionnelle pour la section de Fonctionnement,
- ✓ de voter le budget primitif annexe 2017 du SPANC, par nature, au niveau du chapitre avec une présentation fonctionnelle pour la section d'Investissement,
- ✓ de voter le budget primitif 2017 sans les chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement,
- ✓ de voter le budget primitif annexe 2017 du SPANC sans vote formel sur chacun des chapitres,
- ✓ d'adopter le budget primitif annexe 2017 du SPANC qui se décompose comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	29.000 €	29.000 €
INVESTISSEMENT	0 €	0 €
TOTAL	29.000 €	29.000 €

Après le vote Philippe GUALDO réintègre la séance. Les conditions de quorum sont les suivantes : 39 présents, 9 absents, 47 votants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-préfecture,
le: **20 AVR. 2017**
et de l'affichage le : **20 AVR. 2017**

Le Président,



Jérôme BASCHER.



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le **18 AVR. 2017**

Le Président,



Jérôme BASCHER

Envoyé en préfecture le 20/04/2017

Reçu en préfecture le 20/04/2017

Affiché le 20 AVR. 2017

D : 000-200066975-20170329-DEL12017CC04045-DE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SENLIS SUD OISE - 60 -
Service Public de l'Assainissement Non Collectif**

BP 2017

IV - ANNEXES	IV
ARRETES ET SIGNATURES	D

Présenté par le Président,

A l'Assemblée Générale, le 29/03/2017

Le Président



Nombre de membres en exercice : 48

Nombre de membres présents : 38

Nombre de suffrages exprimés : 46

Votes : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

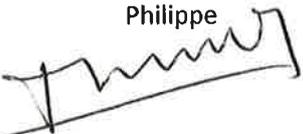
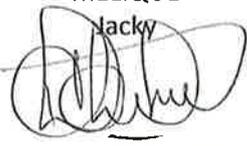
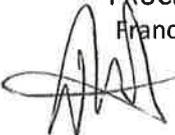
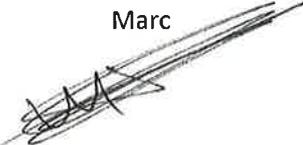
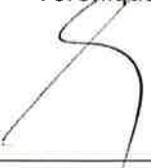
Délibérée par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire,

A l'Assemblée Générale, le 29/03/2017

Date de convocation : 28/03/2017

Les membres du Conseil Communautaire

ACCIAI Maxime	BASCHER Jérôme	BATTAGLIA Alain
BENOIST Magalie	BOCQUE Véronique	CARRARA Jean Jacques
CHARRIER Philippe	CLERGOT Maurice	CORNU Patrice LE FLOCA Anne-Valérie
CURTIL Benoit	DE LA BEDOYERE Jean Marc	DELLOYE Marc
DEROODE Jean-Louis	DUBREUCQ PERUS Bertrand	DUMOULIN François

<p>ECKHOUT Marie Paule</p> 	<p>FROMENT Daniel</p> 	<p>GUALDO Philippe</p> 
<p>GORSE CAILLOU Isabelle</p> 	<p>GRANZIERA Gilles</p> 	<p>JEUDON Didier</p> 
<p>GUEDRAS Daniel</p> 	<p>JAUNET Christel</p> 	<p>LELEU DELVAL Isabelle</p> 
<p>LEBAS Nathalie</p> 	<p>LEFEVRE Sylvain</p> 	<p>LOISELÉUR Pascale</p> 
<p>LESAGE William</p> 	<p>L'HELGOUALC'H Philippe</p> 	<p>MARECHAL Guillaume</p> 
<p>LOZANO PATIN Michelle Valéry</p> 	<p>LUDMANN Véronique</p> 	<p>MIFSUD Florence</p> 
<p>MELIQUE Jacky</p> 	<p>MENEZ Yves</p> 	<p>PATRIA Alexis</p> 
<p>NOCTON Laurent</p> 	<p>PALIN SAINTE AGATHE Martine</p> 	<p>PRUCHE Francis</p> 
<p>PESSE Luc</p> 	<p>PLASMANS Marc</p> 	<p>REYNAL Sophie</p> 
<p>PRUVOST BITAR Véronique</p> 	<p>ROBERT Marie-Christine</p> 	

ROLAND
Dimitri



SIBILLE
Elisabeth

Envoyé en préfecture le 20/04/2017
Reçu en préfecture le 20/04/2017
Affiché le 20 AVR 2017
TEBBI FADHILA SLO
ID : 060-200066973-20170329-DEL12017CC04045-DE



Certifié exécutoire par le Président, compte-tenu de la transmission en préfecture, le _____, et
de la publication le _____

A _____, le _____